

Comité de suivi GPEECC le 14 janvier 2011
Questions de la CGT

- **Bilan GPEC 2010**

- Quel est le bilan qualitatif et quantitatif de la mise en place de l'accord ?
- Combien de salariés concernés par une mobilité géographique à l'initiative de l'employeur (par emploi et région) ?
- Combien de salariés concernés par une mobilité professionnelle à l'initiative de l'employeur (par emploi et région) ?
- Combien de salariés concernés par une mobilité géographique à l'initiative du salarié (par emploi et région) ?
- Combien de salariés concernés par une mobilité professionnelle à l'initiative du salarié (par emploi et région) ?
- Combien d'entretiens GPEC ?
- Combien de salariés ont bénéficié des aides (par emploi et région) ?
- Dépenses engagées pour les mesures GPEC en 2010
- Budget des mesures GPEC en 2011

- **Sur la typologie des métiers et les aides à la mobilité**

- Quelle réponse la direction apporte-t-elle à la demande formulée à l'occasion des précédentes rencontres : au cas où la typologie n'est pas établie, les salariés soumis à mobilité à l'initiative de l'employeur doivent bénéficier des aides prévues dans l'accord GPEECC ?
- Quelle réponse la direction apporte-t-elle à la demande formulée à l'occasion des précédentes rencontres : Rétroactivité de l'attribution des aides à la mobilité à la date de la signature de l'accord (8 juin 2010) ?
- Quelle réponse la direction apporte-t-elle à la demande formulée à l'occasion des précédentes rencontres : accorder les aides à la mobilité pour des salariés dont le métier n'est pas dans les typologies prioritaires mais qui sont soumis à une mobilité à l'initiative de l'employeur ?
- Comment déterminer les priorités pour les aides GPEC dans la mesure où toutes les offres d'emploi ne sont pas publiées et toutes les candidatures ne sont pas connues ?
- Quand et comment la direction compte-t-elle informer la ligne de management et le personnel des décisions qu'elle a prises ou qu'elle va prendre sur les typologies métiers ?
- Quels sont les effectifs concernés en volume pour chaque emploi au niveau national et au niveau régional ?
- Quid de l'information-consultation des IRP sur la détermination des typologies métiers (impacts sur l'emploi, l'organisation, l'activité...) ?

- **Filières d'évolutions professionnelles**

- Où en sont les travaux sur la détermination des « prospectives d'évolution des emplois » ?
- Quand seront-ils présentés aux organisations syndicales ?

- **Affichage des emplois**

La CGT note que la bourse des emplois se met en place.

Mais nous constatons aussi que des offres ne sont pas publiées et font l'objet de transactions ou de pressions en dehors de toute transparence.

- Quelle information la DG a-t-elle transmise aux directions régionales et locales ?
- Comment la DG s'assure-t-elle que les engagements pris sont bien respectés sur le terrain ?
- Quand et comment la direction va-t-elle informer les IRP de la mise en place de la bourse des emplois, de la BNF ainsi que des règles et principes de transparence ?

- **Mission nationale de mobilité (MNM)**

Cette mission doit se réunir une fois par mois pour trancher sur les situations de mobilité :

- Quand la commission de suivi sera-t-elle destinataire de comptes-rendus ?

- **OMEC**

- Quand les organisations syndicales pourront-elles rencontrer les acteurs externes impliqués dans le travail de l'OMEC
- Quelles réponses la direction va-t-elle apporter aux remarques, questions et demandes formulées par les organisations syndicales au cours de la 1^{ère} réunion du Comité paritaire de l'OMEC du 7 janvier 2011 ?
- Quand la direction va-t-elle informer les Comités d'établissement sur la vision prospective des métiers et des compétences et sur les moyens envisagés pour assurer les transitions (article 2 de l'accord) ?